



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : IS-INT-349

Déposé le : 17.02.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Révélations de Swissleaks, au-delà du tsunami à l'échelle mondiale, quelles conséquences pour notre canton et quelles actions ?**

## Texte déposé

En 2008, un informaticien a soustrait à la banque HSBC Private Bank (Suisse) des données relatives aux années 2006 – 2007 concernant environ 106'000 clients vivant dans au moins 200 pays, pour des avoirs estimés à plus de 100 milliards de dollars. Ces données ont été remises au fisc français à fin 2008. Ces données ont pu être consultées grâce au journal Le Monde, qui a ensuite partagé ces informations avec le consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ). Ce sont ainsi plus de 140 journalistes basés dans 45 pays qui ont travaillé sur ces données. En Suisse romande, plusieurs journalistes de l'Hebdo, du Matin Dimanche et du Temps ont participé à cette opération qui a pris le nom de Swissleaks.

Il ressort de cette vaste enquête journalistique que la banque HSBC a organisé dans les années 2006 et 2007 un dispositif, à très large échelle, pour masquer les avoirs de clients suisses et étrangers. Ainsi de nombreux clients de la banque ont-ils pu cacher des éléments de fortune au fisc de leurs pays respectifs, ainsi qu'aux autorités fiscales suisses. Mais l'enquête pointe aussi du doigt des opérations de blanchiment d'argent sale provenant d'activités mafieuses et en lien probablement avec des activités terroristes. Ces activités ont alors échappé à l'autorité de surveillance, à savoir la Commission fédérale des banques.

Selon le journal Le Temps, il y a 11'235 clients de HSBC en Suisse, pour des avoirs d'un montant de total de 31.24 milliards de francs. On peut extrapoler qu'il y a un bon millier de ces clients dans le canton de Vaud. La perte fiscale pour notre canton pourrait donc bien s'avérer gigantesque.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

Lors de sa Conférence de presse du 4 avril 2014, le Conseil d'Etat a présenté, outre les comptes 2013, sa stratégie en matière de réforme de la fiscalité des entreprises, sous la forme d'une feuille de route. Il y figure notamment la consolidation de la chaîne fiscale de l'ACI par l'engagement progressif de 12 ETP, dans le but d'obtenir des rentrées fiscales supplémentaires estimées à 50 millions dès 2016. Ces 12 ETP ont été intégrés au budget 2015 de l'Etat de Vaud.

Cette semaine, une motion a été déposée sous le titre « Amnistie fiscale/procédure simplifiée ». A notre sens, il convient d'abord de poursuivre des fraudes, avant de vouloir procéder aveuglément à des amnisties.

Les révélations sur HSBC, mais aussi les questionnements liés aux problèmes de fraude et de soustraction fiscale, m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'évaluer les pertes fiscales liées à la clientèle de HSBC pour notre canton ?
- A-t-il prévu de mener des enquêtes fiscales auprès de ces clients ?
- Quelles mesures entend-il prendre pour récupérer les montants soustraits ou cachés au fisc cantonal et communal de la part de contribuables domiciliés dans notre canton, sachant qu'une partie de cette fortune et des revenus qui en proviennent n'ont peut-être toujours pas été déclarés depuis 2006 – 2007 ?
- Envisage-t-il de se procurer les données en mains des journalistes pour ouvrir des enquêtes pénales (pour escroquerie fiscale) ou des enquêtes administratives (pour soustraction), puis de lever le secret bancaire en vue d'obtenir des preuves ?
- Plus généralement, qu'envisage-t-il comme mesures pour lutter contre la fraude et la soustraction fiscale, chez l'ensemble des contribuables vaudois ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Induni Valérie

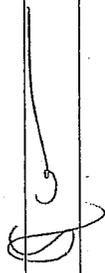
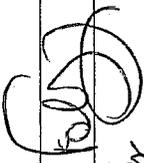
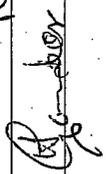
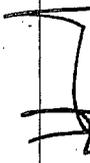
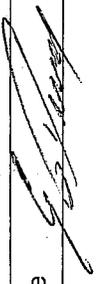
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

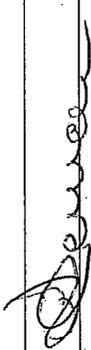
*Valérie*

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

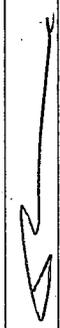
Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie 	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie 	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne 
Baillif Laurent 	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues 
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte 	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica 
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel 	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert 	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier 

Kunze Christian

Labouchère Catherine

Lachat Patricia 

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier 

Manzini Pascale

Marion Axel

Martin Josée

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meinenberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane 

Mossi Michele

Neiryneck Jacques

Neyroud Maurice

Nicolet Jacques

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Papilloud Anne

Payot François

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe 

Rapaz Pierre-Yves

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas 

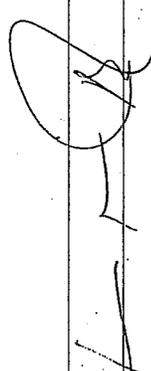
Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette

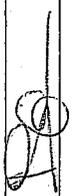
Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre 

Schaller Graziella

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie 

Schwab Claude

Sonnay Eric

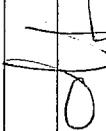
Sordet Jean-Marc

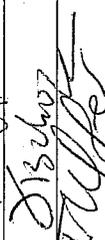
Surer Jean-Marie

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar 

Treboux Maurice

Trolliet Daniel 

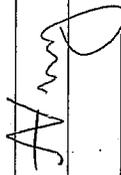
Tschopp Jean 

Uffer Filip 

Venezelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick 

Vuillemin Philippe

Weber-Jobé Monique 

Wehrli Laurent

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Yersin Jean-Robert 

Züger Eric 